

Direction Provinciale de Kenitra
Ordonnancement de Kenitra

Kenitra, le 04/12/2023

**AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
DES VEHICULES
N° 14/2023
40320230000016 BADR**

L'Ordonnateur des Douanes et Impôts Indirects au bureau de Kenitra procédera, à la vente aux enchères publiques de divers lots des moyens de transport usagés (véhicules et motocycles) pour la circulation et la ferraille, repris au niveau de **l'annexe 2**, (photos ci-dessous).

La vente aura lieu le **25/12/2023** au magasin des Douanes sis à la Ville Haute à Kenitra à partir de 10h00
Les lots des moyens de transport exposés à la vente peuvent être visités le 06, le 07, le 11, le 13, le 19 et le 21 du mois courant et pendant les heures légales de travail aux magasins des Douanes de Kenitra sis à la Ville Haute et au port de Kenitra.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et des conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site Internet de cette Administration à l'adresse :

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques>

« Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023.

Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint (**annexe 1**).

Conditions de la vente :

- Avant la participation à la vente, tout enchérisseur doit déposer à la recette de Kenitra une caution bancaire. Le cautionnement de chaque lot est fixé dans le tableau ci-dessous (**annexe 2**).
- Les enchérisseurs doivent présenter le jour de la vente une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus).
- Les ferrailleurs doivent présenter le jour de la vente une copie du registre de commerce prouvant l'exercice du métier de ferrailleur.
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et haute voix par un crieur ;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les moyens de transport adjudgés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;

- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise ; le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication ;
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations.

Pour plus d'information veuillez contacter Monsieur **l'Ordonnateur des Douanes à Kenitra KHAMMAL ADIL** au Tél. : **0537371104**.

ANNEXE 1

"La gestion des données relatives aux acquéreurs des marchandises saisies ou abandonnées en douane"

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019

DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023

(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné:

Nom :

Prénom :

CNIE:

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse **gmsad@douane.gov.ma**.

Fait à, Le

Signature de la personne concernée
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

ANNEXE 2**LISTE DES VEHICULES OBJET DE LA VENTE**

N° lot	N° Lot GMSAD	Marque et modèle	Immatriculation	État de vente	Caution
1	403/2023/280	DACIA SANDERO D	30098/A/46	CIRCULATION	11.000,00
2	403/2023/267	RENAULT FLUENCE D	27707/D/1	CIRCULATION	7.000,00
3	403/2023/288	MERCEDES 220 ELEGANCE D	49425/A/1	FERRAILLE	10.000,00
	403/2023/289	MERCEDES 190 D	20992/A/59	FERRAILLE	
	403/2023/290	VW GOLF D	58807/B/1	FERRAILLE	
	403/2023/291	VW GOLF D	28347/A/59	FERRAILLE	
	403/2023/298	SSANGYONG	9480DDC	FERRAILLE	
4	403/2023/293	MERCEDES 307 D	17455/B/1	FERRAILLE	12.000,00
	403/2023/292	MERCEDES 207 D	11950/A/50	FERRAILLE	
	403/2023/294	MERCEDES 207 D	2131/A/41	FERRAILLE	
	403/2023/295	MERCEDES 210 D	14618/A/15	FERRAILLE	
	403/2023/296	VW GOLF D	28244/A/56	FERRAILLE	
	403/2023/297	RENAULT EXPRESS D	87935/A/13	FERRAILLE	

LISTE DES MOTOCYCLES OBJET DE LA VENTE

N° lot	N° GMSAD	Marque et modèle	Immatriculation	État de vente	Caution ou consignation
1	403/2023/299	BUZZ	-	FERRAILLE	7.000,00
	403/2023/300	KAWAZAKI	8199/A/58	FERRAILLE	
	403/2023/301	KAWAZAKI	77893/A/48	FERRAILLE	
	403/2023/303	SUMJUNBO	-	FERRAILLE	
	403/2023/304	BEKER	-	FERRAILLE	

PHOTOS DES VEHICULES DESTINES A LA VENTE



Marque : DACIA

Type : DJFBDSAF5RS00M5600

Genre : CONDUITE INTERIEURE

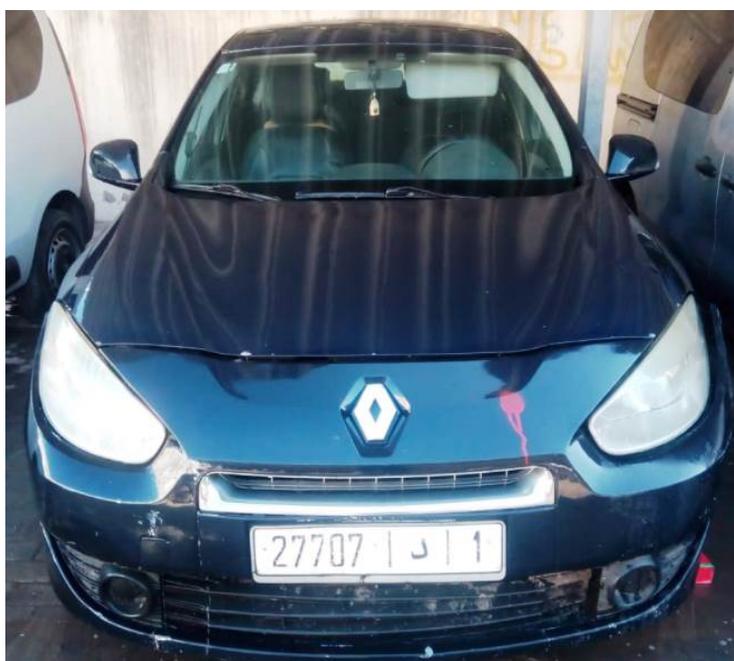
Châssis : UU1DJF00869048947

Carburant : DIESEL

Puissance : 06 CV

Mise en circulation : 11/02/2022

Etat de vente : Circulation



Marque : RENAULT

Type : LZBM05

Genre : CONDUITE INTERIEURE

Châssis : VF1LZBM0542924210

Carburant : DIESEL

Puissance : 06 CV

Mise en circulation : 27/06/2010

Etat de vente : Circulation







PHOTOS DES MOTOCYCLES DESTINES A LA VENTE

